

COMPTE – RENDU de la Réunion du 14 Février 2022

Date de convocation : 07 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de février à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-présidente, Mme Marie-Josée DOUCET, M. Bruno LACAN, Mr Lionel CARRIERE, Mr Emmanuel DESTRUDEL, Mme Catherine BOUCHETOU, Mr Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, Mr Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, Mr Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Sylvie NATTES-LABORIE, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : Mr Yves VILLE et Mr Eric CABRIT

Maires présents :

Procurations : Mr Christian GINIER donne procuration à Mme Huguette ROQUES.

M. le Président ouvre la séance à 20h30 et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Mme Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

M. le Président annonce les excusés pour cette réunion du 14 février 2022 : M. Christian GINIER donne procuration à Mme Huguette ROQUES. M. Yves VILLE est excusé ainsi que M. Eric CABRIT.

M. Serge MASBOU propose de passer à l'approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Syndical (06 Décembre 2021) et demande si quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à la majorité, le compte rendu de la réunion du 06 décembre 2021, le vote se décomposant comme ci-dessous :

Pour :	21
Contre :	00
Abstention :	00

Monsieur Serge MASBOU demande aux membres du Conseil Syndical l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération de Réorientation du plan de financement des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réservoirs lié au futur PPI. Des réponses très récentes nous amènent à modifier le plan de financement.
Pas d'objections dans l'assemblée.

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 251 200 549 0052

I – DÉLIBÉRATION : Adhésion au contrat Groupe Assurance des risques statutaires 2022-2025.

N°2022-001

M. le président informe le Conseil Syndical que le contrat précédent est arrivé à échéance le 31.12.2021.

Le Centre de Gestion a effectué une mise en concurrence. Ce contrat concerne les trois agents titulaires, l'offre retenue est celle de GRAS SAVOYE et commence au 01.01.2022.

Les frais de gestion s'élèvent à 0.25% de la masse salariale des agents soit 243,31 €.

La cotisation à l'assurance s'élèvera à 3777,39 €.

La formule choisie est tous risques avec 20 jours de franchise ferme par arrêt pour 5,50%.

Monsieur DUMAS ajoute que le SIE de FOISSAC est toujours passé par le centre de gestion pour ce contrat.

Monsieur SAINT AFFRE demande pourquoi 20 jours de franchise ? et non pas 10 ou 15 ?

Monsieur Marc DUMAS répond qu'à ce jour, il y a très peu d'arrêt au SIEF. C'est une protection pour le Syndicat.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'Adhésion au contrat groupe d'Assurance des risques statutaires présenté,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision lui ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

II – DÉLIBÉRATION : Transfert du SPANC.

N°2022-002

Monsieur le Président rappelle que la période budgétaire se précise. Toutes les délibérations avaient été prises par les Communes.

Aujourd'hui la Trésorerie de Villefranche demande une délibération actant les modalités de clôture de l'actif et du passif du SPANC pour l'intégrer au budget l'EAU sous l'entité SIEF.

ACTIF	PASSIF
Compte 515	Véhicule Clio (2007)
+ 9.342,51 €	Mobilier de Bureau (2020)
	Machine à relier (2008)

Reste à Recouvrer	Ordinateur Portable (2007)
+ 452,50 €	Armoires + Caisson (2008)
	Pèse-Lettres (2009)

Monsieur Serge MASBOU énonce qu'il ne pensait pas avoir à prendre cette délibération pour clôturer le budget puisque c'était notifié dans les précédentes qu'il y aurait un transfert au budget Eau (de l'actif et du passif) mais le Trésorier de Villefranche s'en va prochainement et il nous demande de bien clarifier les choses avant son départ.

Monsieur Emmanuel DESTRUDEL remarque que le solde du SPANC est positif.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision de clôture du Budget SPANC lui ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

III – Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

N°2022-003

Monsieur le Président rappelle que le RIFSEEP est une indemnité qui permet de verser une prime soit mensuellement ou annuellement aux agents publics tenant compte de leurs fonctions, leurs sujétions, leurs expertises et de leurs engagements professionnels. Cette indemnité ne peut être versée qu'aux Fonctionnaires soit à trois agents. Les agents du droit privé auront aussi mais d'une autre façon une prime sur leurs objectifs et les résultats professionnels. Objectifs qui seront fixés dans l'entretien de fin d'année.

Le RIFSEEP se décompose en deux indemnités l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) et le CIA (Complément Indiciaire Annuel).

La démarche de mise en place du RIFSEEP voudrait que la délibération soit prise après l'avis du Comité Technique du CDG. Nous avons fait le choix de vous le proposer avant le CT et ensuite on prendra une délibération de mise en place.

Dans 1^{er} temps, il faut définir le montant global et ensuite le président attribue l'indemnité selon les objectifs et la valeur professionnel des agents.....

L'IFSE est versée mensuellement de façon régulière et le CIA annuellement et sera plus variable.

Monsieur le président propose les minimums et maximums suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 251 200 549 0052

Proposition:			IFSE	CIA
C1	Agent de Maitrise	Responsable Enca- drant	600-3600	0-1260
C2	Agent Technique	Rendement Qualité	300-2400	0-1200

Ces montants sont annuels.

Monsieur Serge MABOU ne souhaite pas donner de montant aujourd'hui puisque ce versement d'indemnité comme il vient de le préciser dépendra de beaucoup d'éléments.

Il est à noter cependant que les agents de la Fonction Publique Territoriale n'ont pas d'augmentation indiciaire à la hausse, parfois même avec l'augmentation des cotisations salariales, le salaire net baisse.

Monsieur le président annonce qu'il s'oriente sur la possibilité de donner en maximum l'équivalent d'un 13^{ème} mois, qu'il souhaite une enveloppe large pour avoir cette possibilité de gérer en fonction des critères définis.

Mme Myriam DEMAEGDT demande qu'elle est la différence avec la prime versée fin 2021.

Monsieur Serge MASBOU répond que le RIFSEEP permettra le versement régulier d'une indemnité, régularité pas sur le montant mais sur le versement.

Mr Lionel CARRIERE dit que cette indemnité ressemble à de l'intéressement.

Mme Anne TREBOSC rappelle que l'intéressement est défiscalisé et pas le RIFSEEP.

Mme Marie-Josée DOUCET demande une précision à savoir s'il y aura une enveloppe supplémentaire pour cette indemnité ou pas ?

Monsieur le président répond que non, cette indemnité va rentrer dans le budget Fonctionnement.

Elle demande aussi si elle peut avoir une idée du salaire d'un agent technique ou agent de maitrise chargé, car elle n'en a aucune idée.

M. Serge MASBOU répond que le plus élevé est (hors astreinte), à 1 930 € ; 1 846 € et 1 607 € pour le plus bas, on parle là de traitement Indiciaire Brut.

Les agents de droit privé sont dans la fourchette suivante entre 1 700 € et 1 800 € Brut.

Pour ces trois agents, ils ne sont pas concernés par le RIFSEEP.

Mr Kévin DELPECH prend de l'assurance il faudra peut-être revoir son salaire.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision de saisir le CT et la décision lui ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

IV – Réorientation du Plan de Financement des Travaux.

N°2022-004

M. le Président indique aux membres présents que dans le schéma directeur vu à la dernière réunion, nous avons discuté des travaux de réhabilitation des neufs réservoirs et nous avons déjà délibéré sur un plan de financement sur le renouvellement des réseaux et de réhabilitation.

Voici les nouveaux plans :

Article 1 : Plan de financement Renouvellement du Réseau :

	<u>Taux de participation demandés</u>	<u>Montants validés</u>	<u>Taux de participation validés</u>
Projet Total : 1 082 174 €		1 021 814 € en travaux et 60 360 € de MOE	
AEAG	30%	316 082 €	29%
Conseil Départemental 12	10%	7 563 €	0,7%
CR Occitanie	Pas d'accompagnement	0 €	0%
Préfecture DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local	40%	Réponse Négative	0%
	<u>RESTE A CHARGE DU S.I.E.F.</u>	<u>758 529 €</u>	

La DSIL a été refusé en 2021 mais pourra être demandée en 2022, étalée sur 4 ans et réorientée sur le projet de réhabilitation des réservoirs.

A ce sujet, le Président informe l'assemblée de la venue du Sous-Préfet le 11 mars dans les locaux du SIE de FOISSAC pour visiter un peu les structures et discuter de cette demande aussi.

M. Christian SAINT-AFFRE demande si la subvention est globale ou faudra t'il la demander tous les ans ?

M. Serge MASBOU répond que ce n'est pas une subvention, mais cette dotation pourrait rentrer sur de l'Investissement et le SIE va le demander pour 4 ans. Il faut solliciter pour trouver des financements. La réponse ne sera pas pour 4 ans mais sur 2022.

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 251 200 549 00052

Article 2 : Plan de financement Réhabilitation des réservoirs sur 4 ans :

	2022	2023	2024	2025
	1- REPRISE DU GENIE-CIVIL ET DE L'ETANCHEITE DU RESERVOIR DE CABANOU (1 x 200 M3)	1- REPRISE DU GENIE-CIVIL ET DE L'ETANCHEITE DU RESERVOIR DE SALVAGNAC (1 x 100 M3)	1- REPRISE DU GENIE-CIVIL ET DE L'ETANCHEITE DES RESERVOIRS DE SALLES COURBATES (2 x 150 M3)	1- REPRISE DU GENIE-CIVIL ET DE L'ETANCHEITE DU RESERVOIR DE PUECH USCLAT (1 x 200 M3)
		2- REPRISE DU GENIE-CIVIL ET DE L'ETANCHEITE DU RESERVOIR DE SAUJAC (1 x 300 M3)		2- REPRISE DU GENIE-CIVIL ET DE L'ETANCHEITE DU RESERVOIR SEMI-ENTERRE DU TEIL (1 x 750 M3)
	2- REPRISE DU GENIE-CIVIL ET DE L'ETANCHEITE DE LA STATION DE TRAITEMENT (1 x 50 M3 + 1 x 150 M3)	3- REPRISE DU GENIE-CIVIL ET DE L'ETANCHEITE DES RESERVOIRS DE BALARD (1 x 500 M3)	2- REPRISE DU GENIE-CIVIL ET DE L'ETANCHEITE DES RESERVOIRS DE BALARD (2 x 300 M3)	3- REPRISE DU GENIE-CIVIL ET DE L'ETANCHEITE DU RESERVOIR DU CAUSSE (1 x 300 M3)
	Maîtrise d'Œuvre : 7%	Maîtrise d'Œuvre : 7%	Maîtrise d'Œuvre : 7%	Maîtrise d'Œuvre : 7%
	358 219,95 €	368 096,05 €	363 370,93 €	414 112,47 €
TAUX				
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	20%	71 643,99 €	73 619,21 €	82 822,49 €
ETAT DSIL	40%	143 287,98 €	147 238,42 €	165 644,99 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL AVEYRON	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
REGION OCCITANIE	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTE A CHARGE DU SIEF		143 287,98 €	147 238,42 €	165 644,99 €
		601 519,76 €		

M. Claude MIQUEL demande une explication sur le plan ci-dessus notamment sur le reste à charge.
Mr Serge MASBOU lui confirme que le reste à charge est un prévisionnel à 40%.

Mr Marc DUMAS rappelle que lors de la réunion précédente pendant la présentation du schéma directeur, l'Agence de l'Eau par l'intermédiaire de M. Bruno SELAS a annoncé qu'il n'y avait pas de budget pour cette réhabilitation.
Mr Emmanuel DESTRUDEL demande où sont les subventions qui avaient été annoncées par les différents élus (M. MELLINGER, M. LABARTHE, Villefranche aussi ainsi que M. Jean Pierre MASBOU. Ce dernier avait annoncé que le Département devait aider.

Mme Anne TREBOSC précise que peut-être il faut le redemander. Mr Emmanuel DESTRUDEL maintient que M. Jean Pierre MASBOU s'était avancé et aujourd'hui le SIEF n'a rien.

M. Lionel CARRIERE pense que le Conseil Départemental a la compétence du Social, la Région a l'Economie. Peut-être le Sous-préfet réagira lors de sa visite.

Monsieur le président pense que le dogme l'eau paye l'eau est une hérésie. Il a interrogé un député à ce sujet.

Monsieur Lionel CARRIERE ajoute que l'agence de l'eau doit expliquer pourquoi ce désengagement ? Est-ce l'Etat via la DSIL va prendre le relai, la question est intéressante à poser à M. le sous-préfet. La question est comment compenser le 0% du CD et de la région et le 20% de l'AEAG ?

Mme Myriam DEMAEGDT est d'accord avec le fait qu'il faudrait aussi interpeler les députés et sénateurs à cette question ? Elle précise qu'il y a beaucoup d'étude sur le sujet mais c'est tout, pas de position d'élus.

Monsieur Serge MASBOU est surpris du désengagement de l'Etat.

M. Marc DUMAS précise qu'il a assisté avec M. Kévin DELPECH à un Webinaire de l'agence de l'Eau et le résumé est clair, pas de financement du petit cycle de l'Eau mais des aides en faveur de l'économie d'Eau, pour accompagner la récupération des eaux de pluie.

M. Emmanuel DESTRUDEL rappelle que le choix des élus n'a pas été d'augmenter l'eau à minima au niveau de l'inflation. M. Serge MASBOU s'est fixé des objectifs pour une augmentation de 2%/ an.

Il serait peut-être aussi envisageable de faire appel au participatif et d'emprunter aux habitants comme cela s'est fait par la passé présente M. DESTRUEL.

M. Serge MASBOU : le député répond que nous arrivons à une période électorale et donc pas de réponse sur le sujet du refus de transfert de compétence.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la modification du plan de financement proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision leur ayant été présentée.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Projection Financière et orientation budgétaire.

M. le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour le SIE de Foissac. C'est une première présentation envoyée un peu tardivement certes mais les agents ont fait au mieux.

M. Lionel CARRIERE précise qu'on ne parle pas de cotisations mais de redevances.

M. Emmanuel DESTRUEL commente que le coût de l'énergie augmentera certainement de plus de 2%.

M. Serge MASBOU annonce que le SIEF va demander au cabinet CTR si optimisation possible au niveau Ressources Humaines comme déjà obtenu pour l'Energie.

Sur les amortissements, le SIEF a repris tous les éléments de la trésorerie d'où ce chiffre important.

Monsieur le président présente en page 4 une proposition sur les travaux. La DGFIP voudrait que l'achat du matériel des travaux passe en fonctionnement. Donc, on pourrait peut-être parler de forfait pour rester en investissement pour le matériel.

Monsieur Lionel CARRIERE énonce que la TVA n'est pas récupérable pour certaines professions, il collecte la TVA.

Il demande des explications supplémentaires sur la tarification été hiver avec l'outil de la télérelève qui facilitera la relève 2 fois l'année. Le volume d'eau augmente fortement en juillet et août donc achat d'eau pour ces périodes par le SIEF.

M. CARRIERE précise qu'en effet il y a des abonnés qui ne consomment qu'en période estivale au même tarif que ceux qui consomment toute l'année. On fait du réseau pour une utilisation de quelques mois.

M. Serge MASBOU énonce aussi que c'est une piste de réflexion mais il faudra aussi travailler sur toutes les catégories d'abonnement. Il y a aussi un travail de longue haleine sur l'application du règlement.

On est tous d'accord de faire appliquer le règlement et on s'y applique de plus en plus.

M. le président remarque en page 7, les courbes sont parfaitement parallèles mais le delta très important. Le comparatif des tarifs de la page 8 est commenté par M. DUMAS.

Le résumé peut être « alarmant », quand on voit ce qu'il faut dégager pour pallier à ces investissements. A nous de limiter les investissements au plus judicieux, réfléchir sur les marchés à bon de commande, faire un peu plus de travaux nous-même.

M. Lionel CARRIERE fait une remarque sur l'informatique, au départ on nous avait promis une économie. Sur l'endettement, le SIEF est dans un seuil haut commente le président.

M. CARRIERE donne son avis, la longévité de la dette ne pose pas de problème structurel compte tenu de la durée de l'amortissement.

M. DESTRUEL rappelle la loi qui interdit aux communes d'être à plus de 12 ans.

Ce tableau est intéressant car il montre que l'on peut très vite atteindre nos limites si de gros travaux imprévus nous tombent dessus. Mais attention quand même dans le tableau il y a un prévisionnel d'un éventuel nouvel emprunt de 400 000 €.

M. DESTRUEL dit cela montre bien que si nous devons investir dans le renouvellement de réseaux, il reste les subventions et la vente de l'eau.

M. Serge MASBOU répond oui mais il est trop facile pour un élu d'augmenter les impôts sans se poser d'autres questions.

M. DESTRUEL commente la page 4, il proposerait une augmentation de 3% et ajoute que si on ne le fait pas aujourd'hui, un jour il faudra mettre 20 ou 30 %.

M. Serge MASBOU conclut en disant on est presque d'accord, puisque l'on a prévu 2% et restons confiant pour trouver de nouvelles recettes d'investissement.

Ce document de travail sera amené à évoluer.

2. Logiciel JVS Millésime Fin et transfert Millésime WEB.

M. DUMAS rappelle que le logiciel de comptabilité va connaître une fin des mises à jour fin 2022.

La nouvelle version WEB nécessite un investissement (5 000 €) mais avec heureusement quelques avantages : double sauvegarde, télétravail, liaison directe avec DGFIP, nouveau logiciel de gestion des marchés, facilité de paramétrage....

3. Point sur les travaux en cours et à venir.

M. le Président rappelle que les chantiers de Cénac et Marin sont terminés. La réception des travaux de Cénac est faite. Marin se fera avec Loupiac.

Loupiac a commencé, ils sont en train de traverser la Départementale.

Le Sarraillas reste les finitions et un passage pour avoir le retour des abonnés.

Les travaux sur le réservoir de Salles Courbatiès est reporté avec tous les autres.

Pas de Marché à bon de commande pour 2022. On va essayer de les réaliser nous-même, on a fait chiffrer au bureau d'étude pour avoir une base. On réalisera les travaux en chiffrant le tout de notre côté pour voir comment on se positionne. Le test va se faire sur le prochain chantier de Balaguier. Reste à organiser le travail avec la trancheuse. Tout ceci dans la recherche d'optimisation.

4. Débat de Protection Sociale.

M. le Président rappelle qu'on nous demande un débat obligatoire avant le 18 février 2022 sur la protection sociale alors que la décision est prise pour 2025 et 2026.

M. Marc DUMAS rappelle la loi, qui va imposer une prise en charge par l'employeur public de 50% sur la santé au 01.01.2026 et de 20% en Prévoyance au 01.01.2025.

Quatre agents sur 7 sont à la MNT.

Il faudra peut-être envisager une prospection dans l'année 2022.

Le coût global pour la mise en place serait de 2 500 €/an avec l'effectif d'aujourd'hui.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 22 h 55.

